

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSE : Néant

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

Mme ROBIN Sandrine est désignée secrétaire de séance.

**Dél : 2026/008 - Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Madame Le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,48 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26,22 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21,49 %

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

**Vu** les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Fixe** les taux applicables en 2026 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,48 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26,22 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21,49 %

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sylvie VERDON

